

## QUELS SONT LES TARIFS MENSUELS PROPOSÉS ?



Les bénéficiaires adhèrent au même niveau de garantie que l'assuré principal.  
Renseignez-vous auprès de votre collectivité pour connaître le montant de la participation employeur.  
La participation de l'employeur est à déduire des montants indiqués ci-dessous.

	SOCLE	RENFORT 1	RENFORT 2
Par Isolé	35,48 €	69,50 €	85,54 €
Par couple	65,16 €	127,95 €	157,72 €
Par famille	91,10 €	180,92 €	223,93 €



Contactez un conseiller MNT au **09 72 72 02 02**  
(prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)<sup>(1)</sup>

Agence MNT du Lot  
55 Boulevard Gambetta 46000 Cahors



**POUR EN SAVOIR PLUS,  
RENDEZ-VOUS SUR [MNT.FR](https://www.mnt.fr)  
OU FLASHEZ CE QR CODE**



(1) En métropole. En Normandie et en Guadeloupe du lundi au vendredi de 7h00 à 15h00. En Guyane du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00. Pour la Réunion du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

Mutuelle Nationale Territoriale, 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire et non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique. Studio des Premières Citations - Crédit Photos - Livis Saavedra - Photographies retouchées: Septembre 2024



## MNT SANTÉ CONVENTION DE PARTICIPATION CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU LOT

**“Mieux pour ma santé,  
mieux pour mon budget.”**

Sonia et ses collègues,  
agents d'accueil de ville de Biarritz.



Centre de Gestion  
Fonction Publique  
Territoriale du Lot



1<sup>re</sup> mutuelle  
des agents  
des services  
publics locaux

**ÊTRE UTILE EST  
UN BEAU MÉTIER**

## DES SERVICES INCLUS POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN

- Pas d'avance de frais : tiers payant généralisé (selon accords locaux)
- Des réductions pour vos lunettes et audioprothèses grâce à nos réseaux d'opticiens et audioprothésistes partenaires
- L'assistance : aide à domicile, prestations en cas d'immobilisation ou de maladie
- Un espace adhérent en ligne pour déposer et suivre vos demandes de remboursements, consulter et télécharger vos documents, modifier vos informations personnelles, accéder à des services santé...

## QUI PEUT ADHÉRER ?

- Fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé, y compris les agents détachés auprès du Souscripteur ou mis à la disposition de celui-ci, et les agents détachés ou mis à la disposition par le Souscripteur auprès d'un autre employeur public,
- Fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en retraite.

## LES AVANTAGES DU CONTRAT

- Pas de limite d'âge à l'adhésion
- Pas de questionnaire médical à l'adhésion
- Versement des prestations sur votre compte bancaire

## LES JUSTIFICATIFS POUR ADHÉRER

- Votre RIB
- Votre numéro de matricule inscrit sur votre bulletin de salaire,
- Votre attestation de droits au régime obligatoire de moins de 3 mois,
- L'attestation de droits régime au obligatoire pour vous et vos bénéficiaires
- Copie du contrat d'apprentissage ou certificat de scolarité pour les enfants de 21 à 26 ans,
- Copie de l'attestation de PACS pour le partenaire ou attestation sur l'honneur de concubinage pour le concubin avec une facture aux deux noms à la même adresse,
- N'oubliez pas de joindre l'ensemble des justificatifs demandés afin de pouvoir adhérer.



Peto et ses collègues, agents des espaces verts de la ville de Biarritz.

## QUELLES GARANTIES ?

- Vous pourrez choisir parmi plusieurs formules progressives celle qui correspond le mieux à vos besoins. Chacune des formules santé MNT intègre le dispositif 100 % Santé, qui garantit une prise en charge optimale sans reste à charge en optique, dentaire et audioprothèses.

## COMMENT ADHÉRER ?

L'adhésion peut se faire directement en ligne via un lien spécifique. Il suffit de s'y connecter, renseigner ses informations personnelles et signer électroniquement. A défaut, il existe également un bulletin d'adhésion papier.

## QUAND ADHÉRER ?

- À tout moment si vous avez une complémentaire santé depuis plus d'un an (vous pouvez alors la résilier quand vous voulez)
- À l'échéance de votre contrat ou après un an d'adhésion si votre garantie est en cours depuis moins d'un an
- À tout moment si vous n'avez pas de complémentaire santé